

FAURECIA SIEGES D'AUTOMOBILE SAS

Bilan d'émissions de gaz à effet de serre

Année 2014

Contact :

Stéphane POLI

Responsable HSE pour l'activité Sièges d'Automobile du Groupe Faurecia

02, rue Hennape

92000 Nanterre

☎ 01 72 36 75 65

Mail : stephane.poli@faurecia.com

SOMMAIRE :

Introduction. Contexte réglementaire

1. Description de la personne morale

2. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence

3. Les émissions directes de GES , évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO2

4. Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO2

5. Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO2, si la personne morale a choisi de les évaluer

6. De façon optionnelle, les émissions évitées quantifiées de manière séparée selon le format de tableau présenté ci-après, et les méthodes utilisées

7. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes

8. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES,

9. Si différent des facteurs par défaut de la Base Carbone®, les facteurs d'émissions et les PRG utilisés selon les formats de tableau présentés ci-après:11.

10. A partir du deuxième bilan, l'explication de tout recalcul de l'année de référence,

11. Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES

12. Optionnel

Conclusion. Plan de réduction des émissions GES.

Introduction. Contexte réglementaire

Suite au Grenelle de l'Environnement, deux principaux textes sont parus concernant la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) :

- la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) et notamment son article 75 qui a créé une nouvelle section au chapitre IX du titre II du livre II du code de l'environnement, intitulée « Bilan des émissions de gaz à effet de serre et plan climat-énergie territorial »,
- le décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial qui inscrit dans le code de l'environnement des dispositions réglementaires aux articles R229-45 à R229-56 permettant de définir les modalités d'applications du dispositif.

Le bilan est obligatoire pour les personnes morales de droit privées employant plus de 500 personnes pour la France métropolitaine ou plus de 250 personnes pour les régions et départements d'outre mer. En outre, le bilan est obligatoire pour l'État, les régions, les départements, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les communes ou communautés de communes de plus de 50 000 habitants ainsi que les autres personnes morales de droit public employant plus de 250 personnes. Les personnes morales tenues d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre sont celles qui ont leur siège en France ou y disposent d'un ou plusieurs établissements stables et qui remplissent la condition d'effectif rappelée plus haut, l'effectif étant calculé conformément aux règles prévues à l'article L. 1111-2 du code du travail, au 31 décembre de l'année précédant l'année de remise du bilan.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre fournit une évaluation du volume d'émissions de gaz à effet de serre produit par les activités exercées par la personne morale sur le territoire national au cours d'une année. Le volume à évaluer est celui produit au cours de l'année précédant celle où le bilan est établi ou mis à jour ou, à défaut de données disponibles, au cours de la pénultième année. Les émissions sont exprimées en équivalent de tonnes de dioxyde de carbone.

Le bilan doit être accompagné d'une synthèse des actions qui présente, pour chaque catégorie d'émissions (directes et indirectes), les actions que la personne morale envisage de mettre en œuvre au cours des 3 années suivant l'établissement du bilan. Cette synthèse indique le volume global des réductions d'émissions de gaz à effet de serre attendu.

Le bilan d'émissions de GES est public et mis à jour tous les 3 ans. Le premier bilan doit être établi avant le 31 décembre 2012.

Les gaz à effet de serre considérés sont ceux énumérés par l'arrêté du 24 août 2011 relatif aux gaz à effet de serre couverts par les bilans d'émissions de gaz à effet de serre, à savoir :

- le dioxyde de carbone (CO₂),
- le méthane (CH₄),
- le protoxyde d'azote (N₂O),
- les hydrofluorocarbures (HFC),
- les hydrocarbures perfluorés (PFC),
- l'hexafluorure de soufre (SF₆).

1. Description de la personne morale

Raison sociale : FAURECIA SIEGES D'AUTOMOBILE

Code NAF : 2932Z

Code SIREN : 393 162 433 RCS Nanterre

Numéros SIRET associés à la personne morale :

Site	Entité Légale	SIRET
Brières	Faurecia Sièges d'Automobile	393 162 433 00097
Caligny	Faurecia Sièges d'Automobile	393 162 433 00303
Cercy-La-Tour	Faurecia Sièges d'Automobile	393 162 433 00253
Magny-Vernois	Faurecia Sièges d'Automobile	393 162 433 00139
Nogent-Sur-Vernisson	Faurecia Sièges d'Automobile	393 162 433 00246
Nompatelize	Faurecia Sièges d'Automobile	393 162 433 00048
Villers-La-Montagne	Faurecia Sièges d'Automobile	393 162 433 00295

Liste des autres entités associées aux audits énergétiques (pour garder la cohérence avec le bilan GES) :

Site	Entité Légale	SIREN
Flers En Escrebieux	Faurecia Seating Flers	379 639 867 00058 RCS Douai
Lieu Saint Amand	Faurecia Seating Flers	379 639 867 00066 RCS Douai
Crevin	Etudes et Construction de Sièges pour l'Automobile	875 751 091 RCS Rennes
Montbeliard	SIEDOUBS	428 213 292 RCS Montbéliard
Pulversheim	SIELEST	428 214 423 RCS Colmar
Sandouville	SIEMAR	419 694 369 RCS Le Havre

Adresse : 02, rue Hennape 92000 Nanterre France

Nombre de salariés : 4634

Description sommaire de l'activité : Fabrication de sièges pour l'industrie automobile (appui-tête, coiffe, matelassures, structures, mécanismes)

Mode de consolidation : contrôle opérationnel

Schéma des périmètres organisationnels de la PM retenu : Faurecia Sièges d'Automobile a choisi de retenir pour son bilan tous les établissements lui appartenant ainsi que les entités autonomes mais pour lesquelles un contrôle opérationnel est exercé (voir liste ci-dessus).

NB : l'entité administrative de Nanterre comporte quelques bureaux dont les émissions de GES sont négligeables comparées aux installations industrielles de l'entité. Par conséquent, Faurecia Sièges d'Automobile a choisi de ne pas les prendre en compte dans ce bilan

Description du périmètre organisationnel retenu : Sur ce périmètre, 4 postes d'émissions ont été retenus :

- Emissions directes des sources fixes de combustion
- Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique
- Emissions directes fugitives
- Emissions indirectes liées à la consommation d'énergie

Les postes d'émissions de GES suivants ne sont en revanche pas applicables aux activités de Faurecia Sièges d'Automobile :

- Emissions directes des procédés hors énergie
- Emissions issues de la biomasse
- Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, de chaleur et de froid

2. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence

Année de reporting : 2014 (période de Novembre 2013 à Octobre 2014)

Année de référence : 2011 (période de Novembre 2010 à Octobre 2011)

Ce bilan est le second réalisé par Faurecia Sièges d'Automobile

3. Les émissions directes de GES , évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO2

Les postes des émissions directes de GES associées à Faurecia Sièges d'Automobile sont :

- les émissions provenant de la combustion de combustibles au sein de sources fixes ou mobiles appartenant à l'entreprise (gaz naturel et fioul domestique consommés par les chaudières et le process ; GPL des chariots élévateurs)
- les émissions de sources mobiles à moteur thermique (gazole/essence consommé par les véhicules de fonction)

Les émissions fugitives provenant de rejets non intentionnels de fluides frigorigènes (fuites de gaz liées aux opérations de remplissage, stockage, transport ou utilisation des climatisations et groupes froid).

		Emissions GES (en Tonnes)												différence 2011-2014 (TCO2e)
		2011						2014						
catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (Tonnes)	CO2 b (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 (Tonnes)	CO2 b (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	
Emissions directes	Consommation de gaz naturel	9 922,35		0,70	0,43		10 069,19	6 043,14		0,42	0,26		6 132,57	-39%
	Consommation de GPL	2 070,19		0,03	0,08		2 095,09	1 052,87		0,02	0,04		1 065,54	-49%
	Consommation de fioul lourd	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	Sans Objet
	Consommation de fioul BTS	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	Sans Objet
	Consommation de fioul TBTS	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	Sans Objet
	Consommation de fioul domestique	405,50		0,01	0,01		408,12	207,32		0,00	0,00		208,66	-49%
	Emissions fugitives	713,04		0,00	0,00		713,04	84,88		0,00	0,00		84,88	-88%
	Emissions de sources mobiles à moteur thermique	39,88		0,00	0,00		39,88	35,46		0,00	0,00		35,46	-11%
Sous total		13 150,95		0,74	0,52		13 325,32	7 423,67		0,44	0,31		7 527,11	-44%

4. Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO2

Les émissions indirectes de GES associées à Faurecia Sièges d'Automobile pour l'année 2014 sont concentrées sur le poste des « émissions indirectes liées à la consommation d'électricité », mais un site utilise désormais de la vapeur.

FAS		Emissions GES (en Tonnes)												
		2011						2014						différence 2011-2014 (TCO2e)
catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (Tonnes)	CO2 b (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 (Tonnes)	CO2 b (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	
Emissions indirectes associées à l'énergie	Consommation d'électricité	7 118,41		0,00	0,00		7 118,41	5 625,01		0,00	0,00		5 625,01	-21%
	Consommation de chaleur externe (vapeur achetée)	0,00		0,00	0,00		0,00	421,54		0,00	0,00		421,54	Nouveau type d'énergie consommé
	Sous total	7 118,41		0,00	0,00		7 118,41	6 046,55		0,00	0,00		6 046,55	-15%

5. Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO2, si la personne morale a choisi de les évaluer

Pour ce bilan d'émissions de GES, Faurecia Sièges d'Automobile n'a pas fait le choix d'évaluer les émissions associées à ce périmètre facultatif. En récapitulatif, le tableau ci-dessous rappelle l'ensemble des émissions de GES de Faurecia Sièges d'Automobile pour 2014 pour le périmètre réglementaire.

FAS		Emissions GES (en Tonnes)												différence 2011-2014 (TCO2e)
		2011						2014						
catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (Tonnes)	CO2 b (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 (Tonnes)	CO2 b (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	
Emissions directes	Consommation de gaz naturel	9 922,35		0,70	0,43		10 069,19	6 043,14		0,42	0,26		6 132,57	-39%
	Consommation de GPL	2 070,19		0,03	0,08		2 095,09	1 052,87		0,02	0,04		1 065,54	-49%
	Consommation de fioul lourd	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	Sans Objet
	Consommation de fioul BTS	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	Sans Objet
	Consommation de fioul TBTS	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	Sans Objet
	Consommation de fioul domestique	405,50		0,01	0,01		408,12	207,32		0,00	0,00		208,66	-49%
	Emissions fugitives	713,04		0,00	0,00		713,04	84,88		0,00	0,00		84,88	-88%
	Emissions de sources mobiles à moteur thermique	39,88		0,00	0,00		39,88	35,46		0,00	0,00		35,46	-11%
Sous total	13 150,95		0,74	0,52		13 325,32	7 423,67		0,44	0,31		7 527,11	-44%	
Emissions indirectes associées à l'énergie	Consommation d'électricité	7 118,41		0,00	0,00		7 118,41	5 625,01		0,00	0,00		5 625,01	-21%
	Consommation de chaleur externe (vapeur achetée)	0,00		0,00	0,00		0,00	421,54		0,00	0,00		421,54	Nouveau type d'énergie consommé
	Sous total	7 118,41		0,00	0,00		7 118,41	6 046,55		0,00	0,00		6 046,55	-15%
TOTAL							20 443,73						13 573,66	-34%

6. De façon optionnelle, les émissions évitées quantifiées de manière séparée selon le format de tableau présenté ci-après, et les méthodes utilisées

Pour ce bilan d'émissions de GES, Faurecia Sièges d'Automobile n'a pas fait le choix de quantifier les émissions associées à ce périmètre facultatif

7. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes

Les incertitudes sont évaluées selon les recommandations de la méthode Bilan des émissions GES et prennent en compte :

- l'incertitude sur le facteur d'émission tel que donné par la Base Carbone de l'ADEME ;
- l'incertitude sur les données d'activité telle qu'estimée par Faurecia Sièges d'Automobile ;

L'analyse d'incertitude conduit à une incertitude globale de 5% pour l'ensemble des émissions répertoriées à l'exception des émissions de sources mobiles à moteur thermique pour lesquelles l'incertitude est de 15%.

8. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES

Aucune source de GES appartenant aux catégories prises en compte dans le bilan n'a été exclue.

9. Si différent des facteurs par défaut de la Base Carbone®, les facteurs d'émissions et les PRG utilisés

L'ensemble des facteurs des émissions utilisés est issu du Guide des Facteurs de Emissions de la méthodologie Bilan Carbone éditée par l'ADEME, qui fait référence à date du bilan, en tant que Base Carbone.

Les émissions de N₂O sont déterminées par l'application de la méthode de calcul de la circulaire du 15/04/2002. Les PRG utilisés pour le NO₂ (298) et CH₄ (25) sont issus du rapport du 2007 du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat)

Les PRG des fluides frigorigènes sont issus du 4^{ème} rapport du GIEC, The Physical Science Basis, Chapitre 2.10, conformément aux prescriptions du guide méthodologique pour la réalisation des bilans de GES

Calculs des émissions **directes** de CO₂ des installations de combustion

Gaz naturel

$$CO_2 = GN \times FE$$

$$CO_2 = GN \times 0,234$$

avec : CO₂ = émission de CO₂ en TCO₂

GN = quantité de gaz naturel consommé en MWh pci

FE = 0,234 kgCO₂e/KWh

Nota : le facteur d'oxydation est compris dans FE

GPL

$$CO_2 = GPL / D \times FE$$

$$CO_2 = GPL / (0,555 \times 10^{-3}) \times 1,84 \times 10^{-3}$$

$$CO_2 = GPL \times 3,315$$

avec : CO₂ = émission de CO₂ en TCO₂

GPL = quantité de GPL consommé en T

D = densité du GPL = 0,555kg/l

FE = 1,84 kgCO₂e/l

Nota : le facteur d'oxydation est compris dans FE

Fioul domestique

$$CO_2 = FOD \times FE$$

$$CO_2 = GN \times 3,2$$

avec : CO₂ = émission de CO₂ en TCO₂

FOD = qté de fioul domestique consommé en m³

FE = 3,2 T/ m³

Nota : le facteur d'oxydation est compris dans FE

Gazole/Essence (voiture particulière)

$$CO_2 = GAZ / Conso moy \times FE$$

$$CO_2 = (GAZ / 6) \times 100 \times FE \times 10^{-3}$$

avec : CO₂ = émission de CO₂ en TCO₂

GAZ = litre de gazole consommé

Conso moyenne estimée : 6,8L/100km (Gazole)

Conso moyenne estimée : 8,1L/100km (Essence)

FE = 0,0200KgCO₂e/KM (Essence) 0,0179KgCO₂e/KM (Gazole)

Calcul des émissions **indirectes** de CO2 liées à la consommation d'électricité

Electricité

$$\text{CO2} = E \times \text{FE}$$

$$\text{CO2} = E \times 60 \times 10^{-3}$$

avec : CO2 = émission de CO2 en TCO2

E = quantité d'électricité consommée en MWh

FE = 60 gCO2e/KWh

10^{-3} = conversion KWh / MWh

10. A partir du deuxième bilan, l'explication de tout recalcul de l'année de référence

Aucun recalcul réalisé pour le bilan 2011 au vu du bilan 2014.

11. Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES

Ce bilan est disponible sur le site internet de FAURECIA à l'adresse suivante : www.faurecia.com

Personne responsable du suivi : Stéphane POLI

Fonction : Directeur HSE pour l'activité Sièges d'Automobiles du Groupe Faurecia

Adresse : 02, rue Hennape 92000 Nanterre FRANCE

12. Optionnel

Données complémentaires dans le cadre de la mission d'évaluation du Pôle de la coordination nationale :
aucune donnée particulière à mentionner

Conclusion. Plan de réduction des émissions GES.

Faurecia Sièges d'Automobile avait pour objectif pour 2014 en matière de réduction des émissions GES associées à ses activités de :

- développer de nouveaux indicateurs de suivi en terme de consommation énergétique
- définir des objectifs de réduction
- vérifier au moyen des nouveaux indicateurs que ces objectifs de réduction soient atteints

Nous avons subi un ralentissement de notre activité, ce qui explique - en partie - la baisse de nos consommations d'énergies et de fluides.

Toutefois, tous les sites ont mis en œuvre des actions visant à réduire la consommation d'énergie. Vous en trouverez une synthèse détaillée ci-après.

Pour le moment, seul un site (Caligny) a défini un objectif de réduction de 03% par an sur 3 ans avec 2013 comme année de référence de sa consommation énergétique avec mise en place d'audits et de dispositifs de suivi.

L'ensemble des sites ont réalisé (ou vont réaliser) des audits énergétiques. Les résultats devraient permettre de fixer des objectifs en identifiant des pistes de progrès. Les objectifs fixés en 2011 sont donc reconduits.

Synthèse détaillée des actions qui ont été réalisées entre 2011 et 2014 :

Caligny

- Réduction de la consommation en gaz suite à la mise en place de routine économie d'énergie hebdomadaire en 2014 (Gestion des températures, gestion du temps de fonctionnement, ...)
- Diminution et amélioration du parc global des groupes froids (Technologie nouvelle)
- Suppression de catégorie de fluide frigorigène (R410 et R404)
- Augmentation du suivi de maintenance pour la maîtrise des fuites

Siemar

Pas d'actions entreprises sur la gestion de l'énergie – Renault est le propriétaire du bâtiment.

Pulversheim

Les 2 postes qui impactent Pulversheim sont le gaz pour le chauffage des ateliers et l'électricité.

Gaz : opérations courantes : contrôles annuels de bon fonctionnement des aérothermes avec Cofely.

Electricité : projet de remplacement de l'éclairage des ateliers (actuellement fluos classiques) par des tubes leds. (garantie 10 ans).

Cela implique des investissements mais les retombées seraient :

- Baisse de la consommation
- Plus de « relamping » annuel et gain de 10K€/an.

Chiffrage en cours

Montbeliard

Changement de la chaudière fioul en 2014 (fioul)

Réduction du nombre de chariots élévateurs (gaz)

Consigne aux superviseurs et société de gardiennage d'éteindre les lumières et centrales vapeur en période de fermeture (électricité)

Cercy

Calorifugeage sur un chauffage bat 4 et un nouvel aérotherme – 11 500 €

Magny-Vernois et Villers La Montagne :

Réalisation des audits énergétiques

Brières

Sur le TechCenter de Brières, plusieurs actions engagées :

- Mise en conformité du parc de climatiseurs (R 407 au lieu de R22) du site avec un COP (Coefficient de performance) de 2,8 à 3,5
- Gestion de ce parc de climatiseurs en GTC (Gestion Technique Centralisée)
- Changement des éclairages par des tubes T5 et leds à faible consommation
- Mise en place de détecteurs de présence (sanitaires, vestiaires...) en cours et sur S2
- Installation de Brise-soleil sur les façades de bâtiment
- Suppression des imprimantes individuelles (sauf CSPP et Compta) et mise en place de copieurs en réseau partagé
- Actions de sensibilisation via les outils de communication (écrans plasma, panneau d'affichage, TechLetter...)
- Diminution du parc informatique de PC fixes (25%) contre des PC portables (75%)

Crevin

- Mise en place de 70 destratificateurs d'air au plafond de l'usine afin de renvoyer l'air chaud en hiver vers le sol
- Régulation du chauffage atelier en fonction des heures de présences de la production (5H50 – 13H00)
- Coupure des énergies tous les vendredis Soirs (air comprimé, gaz afin seuil mini hors gel bâtiment)

Flers En Escrebieux

- Régulation du système de chauffage avec modification du circuit d'aspiration d'air
- Pose d'interrupteurs temporisés
- Mise en place de pavés à led à la place de néons
- Régulation des compresseurs
- Mise en place d'horloge sur les compresseurs pour programmer le démarrage

Nogent

- Arrêt bruleur en auto en fonction des pièces a peindre (donc en ce moment toutes les équipes de nuit tournent sans séchoir) ainsi que pendant les arrêts des zones X7 et W2
- Gestion automatique du séchoir (arrêt et reprise en fonction du séquenceur)
- Suppression climatiseur en peinture : mise en place déviation conduit MAK UP (air a 20 / 24 degrés) pour remplacer le climatiseur avec gain de 108kW/jour